

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN-EST MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 574-2024 IMPOSANT UN TARIF POUR LES INTERVENTIONS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD POUR PRÉVENIR OU COMBATTRE L'INCENDIE DE VÉHICULES APPARTENANT À DES PERSONNES QUI N'HABITENT PAS LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGIE ET QUI NE CONTRIBUENT PAS AUTREMENT AU FINANCEMENT DE CE SERVICE

Avis de motion est par la présente donné par Mme Éliane champigny, conseillère, que sera déposé, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement 574-2024 imposant un tarif pour les interventions du Service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur sud pour prévenir ou combattre l'incendie de véhicules appartenant à des personnes qui n'habitent pas le territoire desservi par le Service de sécurité incendie de la régie et qui ne contribuent pas autrement au financement de ce service.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le projet de règlement est présenté en même temps que le présent avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture du règlement lors de son adoption.

Copie conforme (sous réserve des approbations) donnée à Hébertville le 7 mai 2024

Sylvain Lemay
Directeur général
et greffier-trésorier